



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité  
le 20 Février 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250218-DCPU\_03\_2025-AR



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DCPu 03-2025

## ARRETE

### **PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'USINE A MINI SITES, MAINTENANCE ET CREATION DES SITES INTERNET DU DEPARTEMENT DES LANDES ET DE LEUR PLATEFORME DE GESTION**

**2024COM0230**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2123-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 03 janvier 2025 pour l'utilisation de l'usine à mini sites, maintenance et création des sites internet du Département des Landes et de leur plateforme de gestion,
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre,
- Sur proposition de Madame la Directrice de la Commande Publique, et de Monsieur le Directeur de la Communication,

## DECIDE

**Article 1 :** de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative à l'utilisation de l'usine à mini sites, maintenance et création des sites internet du Département des Landes et de leur plateforme de gestion, qui prévoyait une date de remise d'offre le 30 janvier 2025

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R2122-2 du Code de la Commande publique,

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan,  
Signé par : Xavier FORTINON  
Date : 18/02/2025  
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : marchespublics@landes.fr

**landes.fr**